



3850, rue Hillsdale, bureau 100 Regina (SK) S4S 7J5
Bureau : 306.566.6020 Télécopieur : 306.569.2402
Courriel : direction@acfr.ca www.acfr.ca

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE REGINA

Avis aux membres Convocation à l'Assemblée générale annuelle

Regina, le 29 mai 2018 — L'Association canadienne-française de Regina (ACFR) convoque ses membres à sa 54e Assemblée générale annuelle (AGA).

Quand ? Jeudi 28 juin 2018 à 19 h ; inscriptions dès 18 h 30
Où ? Bistro du Carrefour des plaines
3850 rue Hillsdale, Regina

On vous rappelle que d'après les Statuts et règlements de l'ACFR :

4.5 Pour avoir droit de vote et droit de se présenter aux élections de l'ACFR un membre doit renouveler sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

5.6.1 L'Assemblée générale annuelle se tient dans les trois mois suivants la fin de l'exercice financier en un lieu et une date déterminée par le Conseil d'administration.

5.7.1 Chaque membre individuel et chaque délégué officiel du membre accrédité (maximum de 2) dispose d'un vote ; les décisions se prennent à la majorité simple à moins que la Loi, les Statuts ou les Règlements de l'ACFR ne le stipulent autrement.

5.7.2 Le vote par correspondance ou par procuration est interdit.

6.2.3 Ne peut être élue au Conseil d'administration qu'une personne qui est membre individuel de l'ACFR au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle et qui a 18 ans ou plus.

Les documents pertinents à l'AGA seront disponibles en ligne au plus tard le 21 juin.

N.B. : Vous devrez présenter votre carte de membre de l'ACFR pour obtenir un carton de vote lors de l'AGA.